



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/48

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

25 SEPTEMBRE 2023

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 25 Septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 Septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Réaully Paola, Pagnou Pascal, Crouzit Sébastien, Mahaut Danièle.

Absents : Emilie Chauchet donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Benjamin Crespy donne procuration à Laurent Bila, Jérôme Gouzon, Benoit Calomine, Céline Gaspard.

Secrétaire de séance : Aurélien Détienne

« Annule et remplace
précédente délibération » : erreur de
numérotation de la délibération
La Maire, Béatrice Tricard.

Objet : Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Les admissions en non-valeur suivantes sont dressées par le comptable public :

Sur le budget général :

Liste n° 5387020012 pour un montant de 578,59 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

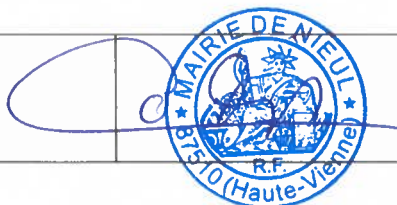
le 20 OCT. 2023



DL - BCLI - 1

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la liste n°5387020012.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 25 Septembre 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard